



**Commune mixte de
2362 Montfaucon**

Tél. 032/955.11.22
Fax 032/955.12.19

E-Mail : info@montfaucon.ch
www.montfaucon.ch

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE
DE LA COMMUNE MIXTE DE MONTFAUCON
LE 03 JUILLET 2017 A 20.00 H.
A LA SALLE PAROISSIALE N° 3**

Le Président ouvre l'assemblée et signale que l'ordre du jour a été publié dans le J.O. n° 21 du 07 juin 2017 et distribué par voie de tous ménages. Il a la teneur suivante :

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2016.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2016 de la commune mixte de Montfaucon.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 22'000.00 destiné à l'assainissement de la conduite d'eau dans le secteur des Peignières sur une longueur de 160 m. Financement par un emprunt.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 25'000.00 destiné à financer les honoraires d'ingénieurs pour l'étude du projet d'ouvrage de l'épuration du hameau du Prépetitjean. Financement par un prélèvement sur le Fonds de réserve.
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 25'000.00 destiné à financer les honoraires d'ingénieurs pour l'étude du projet d'ouvrage de l'épuration du hameau des Sairains. Financement par un prélèvement sur le Fonds de réserve.
6. Prendre connaissance du décompte des frais relatifs à l'assainissement de l'éclairage public et décider la consolidation du crédit de construction.
7. Discuter et voter la dissolution du Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes par l'abrogation de son règlement d'organisation approuvé par le Gouvernement le 04 octobre 1995.
8. Divers et imprévu.

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Etant donné que ce n'est pas le cas, l'ordre du jour sera traité tel que publié dans le J.O.

Le règlement mentionné sous chiffre 7 est déposé publiquement au secrétariat communal depuis 20 jours et le sera encore 20 jours après l'assemblée communale de ce soir.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Bureau de l'assemblée :

Président : M. Igor Miserez

Secrétaire : M. Eric Schaffner

Scrutateur : M. Romain Marchand avec l'accord de l'assemblée pour 1 seul scrutateur.

Nombre d'ayants droit présents : 21 sur 464 électeurs inscrits (4.52 %)

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2016

Le P.V. de l'assemblée du 14 décembre 2016 ne fait l'objet d'aucune demande de compléments et de rectifications. Selon les dispositions de l'article 27, al. 1 du règlement d'organisation, il est approuvé sans lecture à l'unanimité des 21 ayants droit présents avec remerciements à son auteur.

2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2016 de la commune mixte de Montfaucon

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

M. Todeschini signale qu'il ne va pas entrer dans le détail des comptes étant donné que les citoyens ont reçu les commentaires nécessaires par voie de tout ménage. Néanmoins, s'il y a des questions, les renseignements nécessaires seront donnés.

Il signale que le résultat des comptes de l'exercice 2016 est meilleur que le budget grâce à des charges moins importantes dans le chapitre « Aide sociale » ainsi qu'à un léger supplément de rentrées fiscales.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Todeschini présente les dépassements de budget 2016 en application de l'article 16, alinéa 1, chiffre 13, lettre a) du règlement d'organisation. Il s'agit de :

a) Dépassements de budget

5100.318.01	Transports des élèves	Fr.	33'382.65
5110.314.00	Entretien des immeubles	Fr.	13'781.65
650.361.00	Rép. des charges de l'action sociale	Fr.	17'970.50
915.330.00	Eliminations et corrections de taxations	Fr.	33'221.05
1400.390.00	Imputations internes	Fr.	14'672.30

M. Jean-Marie Miserez constate que les frais de transports scolaires sont importants et demande s'il ne serait pas possible de les réduire.

Il est rappelé à l'assemblée la manière dont les frais de transports scolaires sont pris en considération dans le cadre de la répartition des charges du traitement des enseignants. S'il y a plus de frais de transports, la participation de la commune au décompte des charges du traitement des enseignants est réduite. D'un autre côté, s'il y a moins de frais, notre participation augmentera. En conclusion, les 2 comptes se compensent.

M. Denis Farine s'interroge sur l'organisation de ces transports car il lui semble qu'ils sont très rapprochés.

M. Todeschini répond que le Conseil communal n'a pas grand-chose à dire car l'organisation des transports scolaires est de la compétence de la Commission d'école.

M. Veit Studer, membre de la Commission d'école, indique que les horaires du cercle scolaire sont établis en fonction des horaires des transports publics.

b) Comptes

M. Todeschini passe ensuite à la présentation des totaux des différents chapitres des comptes 2016. Il indique que les comptes bouclent au 31 décembre 2016 de la manière suivante :

- Compte de fonctionnement

Charges	:	Fr.	2'561'702.68
Revenus	:	Fr.	2'611'152.07

soit un excédent de produits de Fr. 49'449.39 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 27'750.00.

- Compte des investissements

Le compte des investissements 2016 présente Fr. 125'300.00 de dépenses et Fr. 60'000.00 de recettes, d'où un excédent de dépenses de Fr. 65'300.00.

M. Denis Farine demande quels investissements ont été réalisés dans le cadre des pâturages.

M. Todeschini répond que le compte « Pâturages » est de la compétence et est géré par la Commission des pâturages. Le compte est ensuite approuvé par l'assemblée des ayants droit. Le Conseil communal n'a aucune compétence en relation avec ce compte.

Tous les autres renseignements et explications nécessaires au sujet de ces comptes sont donnés à l'assemblée.

M. Todeschini signale encore que la Commission de vérification des comptes a examiné et établi son rapport de vérification le 14.06.2017 et le Conseil communal le 19.06.2017. Ils recommandent tous deux d'approuver les comptes 2016.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président demande s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal qui est de voter les dépassements de budget et d'approuver les comptes 2016.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de voter les dépassements de budget et d'approuver les comptes 2016 de la commune mixte de Montfaucon.

3. Discuter et voter un crédit de Fr. 22'000.00 destiné à l'assainissement de la conduite d'eau dans le secteur des Peignières sur une longueur de 160 m.
Financement par un emprunt

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

M. Todeschini signale qu'un tronçon de la conduite alimentant les fermes des Peignières est très ancien et que plusieurs interventions pour des réparations de fuites ont dû être effectuées ces dernières années.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Todeschini indique qu'il est prévu de remplacer la conduite existante sur une longueur de 160 mètres. Les coûts pour le génie civil et l'appareillage sont devisés à Fr. 22'000.00.

M. Denis Farine demande si l'ECA Jura subventionne ces travaux.

Il est répondu par la négative.

M. Jean-Claude Villat demande si les propriétaires participeront aux frais de raccordement de leurs bâtiments.

M. Todeschini répond qu'en fonction des travaux réalisés, ils seront peut-être invités à devoir participer financièrement.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président demande s'il y a d'autres propositions que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de voter un crédit de Fr. 22'000.00 à couvrir par voie d'emprunt pour l'assainissement de la conduite d'eau dans le secteur des Peignières.

4. Discuter et voter un crédit de Fr. 25'000.00 destiné à financer les honoraires d'ingénieurs pour l'étude du projet d'ouvrage de l'épuration du hameau du Prépetitjean. Financement par un prélèvement sur le Fonds de réserve

Rapporteur : Mme Melina Brülhart, Conseillère communale

Mme Brülhart signale que le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) de Montfaucon prévoit qu'une étude soit effectuée pour un projet d'épuration pour le hameau du Prépetitjean. Le Conseil communal a fait appel à un bureau d'ingénieurs pour établir un avant-projet qui a été présenté aux propriétaires concernés le 16.11.2016.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, Mme Brülhart signale que le Conseil communal a décidé de poursuivre cette étude afin d'établir le projet d'ouvrage et il demande, à ce titre, un crédit de Fr. 25'000.00 à prélever sur le Fonds de réserve.

Mme Francine Beuret demande si ce projet, en cas de réalisation, pourra bénéficier de subventions.

Mme Brülhart répond qu'il n'est plus possible d'obtenir des subventions pour ce genre de travaux.

Mme Francine Beuret se demande pourquoi le raccordement du Prépetitjean n'a pas été réalisé en même temps que le village.

Il est répondu qu'il y a 20 ans, seuls les bâtiments au Nord de la voie CJ ont été raccordés. Il n'y avait aucune nécessité à devoir raccorder les bâtiments situés au Sud. C'est par l'établissement du PGEE qu'il est indiqué que chaque bâtiment a l'obligation d'avoir un système d'épuration individuel ou collectif, d'où le projet en étude.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président demande s'il y a d'autres propositions que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de voter un crédit de Fr. 25'000.00 à couvrir par un prélèvement sur le Fonds de réserve pour le financement des honoraires d'ingénieurs pour l'étude du projet d'ouvrage de l'épuration du hameau du Prépetitjean.

5. Discuter et voter un crédit de Fr. 25'000.00 destiné à financer les honoraires d'ingénieurs pour l'étude du projet d'ouvrage de l'épuration du hameau des Sairains. Financement par un prélèvement sur le Fonds de réserve

Rapporteur : Mme Melina Brülhart, Conseillère communale

Mme Brülhart signale que le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) de Montfavergier prévoit qu'une étude soit effectuée pour un projet d'épuration pour le hameau des Sairains. Le Conseil communal a fait appel à un bureau d'ingénieurs pour établir un avant-projet qui a été présenté aux propriétaires concernés le 16.11.2016.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, Mme Brülhart signale que le Conseil communal a décidé de poursuivre cette étude afin d'établir le projet d'ouvrage et il demande, à ce titre, un crédit de Fr. 25'000.00 à prélever sur le Fonds de réserve.

Mme Francine Beuret demande si un appel d'offres a été fait.

Mme Brülhart répond que tant pour le projet du Prépetitjean que pour celui des Sairains, des offres ont été demandées à des bureaux d'ingénieurs.

M. Jean-Claude Villat invite le Conseil communal à déposer des demandes de subventions une fois que les projets définitifs seront établis.

Il est répondu que le Conseil communal entreprendra les démarches dans ce sens même si le résultat sera probablement négatif.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président demande s'il y a d'autres propositions que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de voter un crédit de Fr. 25'000.00 à couvrir par un prélèvement sur le Fonds de réserve pour le financement des honoraires d'ingénieurs pour l'étude du projet d'ouvrage de l'épuration du hameau des Sairains.

6. Prendre connaissance du décompte des frais relatifs à l'assainissement de l'éclairage public et décider la consolidation du crédit de construction

Rapporteur : Mme Melina Brülhart, Conseillère communale

Mme Brülhart signale que les assemblées communales des 08.06.2015 et 04.07.2016 avaient voté 2 crédits pour un montant total de Fr. 138'000.00 pour l'assainissement de l'éclairage public. Les travaux sont terminés et le Conseil communal est en mesure de présenter le décompte.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, Mme Brülhart signale que les travaux se sont déroulés en 2 étapes et que la commune a pu bénéficier d'une contribution de Patenschaft. Le décompte se présente donc comme suit :

BKW - 1 ^{ère} étape	Fr. 82'505.00
BKW - 2 ^{ème} étape	Fr. 35'145.00
Brechbühler Sàrl - 2 ^{ème} étape	<u>Fr. 7'650.00</u>
Total des travaux	Fr. 125'300.00
Dont à déduire :	
Contribution de Patenschaft	Fr. 60'000.00
Amortissement complémentaire	<u>Fr. 300.00</u>
Solde du coût des travaux	Fr. 65'000.00 =====

Mme Brülhart informe encore l'assemblée qu'à la suite des travaux de la 1^{ère} étape, la commune a déjà pu constater une diminution de la consommation d'énergie de + de 12'000 kWh. Nous n'aurons que les résultats définitifs à fin septembre car les travaux de la 2^{ème} étape se sont déroulés à fin 2016.

M. Jean-Claude Villat demande si cela aura des conséquences sur la ristourne que versent les BKW à la commune.

Il est répondu que non car les BKW appliquent un forfait mensuel concernant l'éclairage public.

Mme Francine Beuret demande qui s'occupe du réglage de l'éclairage public.

Mme Brülhart répond que ce sont les BKW qui sont responsables et qui règlent leurs installations depuis leur centrale située au Cernil.

M. Jean-Paul Veya demande si l'éclairage de la route cantonale sera également changé.

Il est répondu qu'au stade actuel, aucun projet n'est prévu mais il n'est pas impossible que dans quelques années, nous n'entreprenions pas une étude à ce sujet.

La parole n'étant plus requise, le Président demande s'il y a d'autres propositions que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents moins une abstention, l'assemblée accepte de consolider ce crédit à Fr. 65'000.00.

7. Discuter et voter la dissolution du Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes par l'abrogation de son règlement d'organisation approuvé par le Gouvernement le 04 octobre 1995

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

M. Todeschini rappelle que l'assemblée communale du 16.12.2014 a approuvé le règlement d'organisation et d'administration du Syndicat des communes des Franches-Montagnes (SCFM). Ce nouveau règlement est appelé à régler les situations de gestion de l'Association des Maires des F.-M. (AMFM) et du Syndicat pour la Gestion des Biens Propriété des Communes des F.-M. (SGBPCFM) sous une même entité.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Todeschini signale que pour que l'entrée en vigueur du règlement du SCFM puisse se réaliser, il y a lieu de dissoudre le SGBPCFM par l'abrogation de son règlement d'organisation. Cette dissolution prendra effet au 31.12.2017.

Mme Francine Beuret demande ce qu'il va advenir de la fortune du GLM.

M. Todeschini répond que nous ne traitons pas du tout ici du syndicat GLM mais du Syndicat pour la Gestion des Biens Propriété des Communes des F.-M., c'est-à-dire des anciens biens de l'hôpital.

M. Romain Marchand, Vice-Président des assemblées, fait remarquer au Président qu'une citoyenne a déjà pris la parole pour diverses interventions et petits commentaires à 37 reprises lors de la présente assemblée. Il demande la clôture des discussions en application de l'article 21 du règlement d'organisation de la commune.

Le Président constate qu'il n'y a pas d'autres propositions, il clôt la discussion sur ce point de l'ordre du jour. Il demande s'il y a d'autres propositions que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée vote la dissolution du Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes par l'abrogation de son règlement d'organisation approuvé par le Gouvernement le 04 octobre 1995.

8. Divers et imprévu

- a) M. Giovanni Todeschini remercie l'assemblée communale pour sa participation et pour les décisions prises qui montre qu'elle apporte son soutien aux autorités communales. Il signale que comme l'a relevé la presse ainsi que dans les informations du journal Info commune, il ne se représentera pas aux élections communales du 22.10.2017 pour la prochaine législature. Il estime qu'à 72 ans, après avoir passé 8 années en qualité de Conseiller communal et 5 comme Maire, il est temps de passer la main à des forces plus jeunes qui apporteront sans doute des idées nouvelles. Il tient à remercier tous les membres du Conseil communal qui ont travaillé avec lui durant ces 13 années de fonction.

L'assemblée rend hommage à M. Giovanni Todeschini par des applaudissements nourris.

- b) M. Denis Farine demande si la commune aurait des terrains à offrir à des jeunes ou des entreprises qui désireraient s'implanter au village.

M. Todeschini signale que le Conseil communal n'a pas encore reçu de demandes écrites à ce sujet et qu'il n'y a eu que des discussions orales jusqu'à maintenant. Il rappelle que la commune n'a pas de terrains à offrir sans l'accord des ayants droit. La situation est donc bloquée puisqu'une proposition d'échange de terrain a été soumise à l'assemblée des ayants droit en décembre 2016 et que cette dernière l'a refusée.

- c) M. Daniel Erard demande si la commune fournit des habits de travail aux employés communaux et si oui, si c'est normal qu'un des employés les utilisent pour son activité professionnelle en dehors des heures qu'il effectue pour la commune.

M. Todeschini répond que la commune offre des habits de travail tous les 2 ans aux employés de la commune. Il est difficile de savoir si ce sont ceux de la commune ou si l'employé en a acquis à titre privé.

Mme Francine Beuret demande si ces habits sont personnalisés au moyen d'un logo de la commune.

Il est répondu que non.

M. Todeschini signale que le Conseil communal sera attentif à ce problème et qu'au besoin, il interviendra auprès des employés communaux.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes de leur participation et de leur collaboration. Il leur souhaite une bonne fin de soirée et de bonnes vacances d'été.

Il lève l'assemblée. Il est 21.15 h.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE DE LA COMMUNE MIXTE

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Igor Miserez

M. Eric Schaffner